Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

" En 4 ans on prend racine " a forcé la porte du Service de la population L'Etat dépose plainte pour violation de domicile

Une plainte va être déposée par l'Etat contre une vingtaine de personnes, pour la plupart masquées, qui se sont introduites ce matin dans les étages et dans les bureaux du Service de la population à Lausanne en forçant le passage d'une porte fermée à clé. Elles revendiquaient notamment leur appartenance au mouvement "En 4 ans, on prend racine" et étaient accompagnées de journalistes et de photographes.

L'Etat rappelle que la liberté d'expression n'autorise pas les manifestants à de tels actes, qui ont fortement perturbé le personnel.

Vers 10h30, une vingtaine de personnes se sont introduites dans les locaux du Service de la population. La plupart d'entre elles portaient soit des masques blancs qui dissimulaient leur visage soit des bandes de papier collant sur la bouche. Elles arboraient des pancartes mentionnant leur appui à l'occupation de l'Eglise de Bellevaux, au mouvement "En 4 ans, on prend racine" ainsi qu'à diverses personnes concernées par le retour au Kosovo. Elles sont restées totalement silencieuses durant leur passage dans les locaux du service, distribuant des tracts et allant même jusqu'à les photocopier sur les machines de l'Etat. Malgré les injonctions du chef de service et des cadres, les manifestants n'ont pas cessé leur action et ont refusé de décliner leur nom à la police arrivée sur les lieux.

Le Service de la population est habitué aux manifestations qui se déroulent souvent dans son hall d'entrée. Cette fois cependant, en montant dans les étages, les manifestants sont allés trop loin, ce qu'un Etat de droit ne peut tolérer.

Une assistance psychologique a été mise à disposition des collaborateurs choqués de voir soudainement apparaître des gens masqués dans leur bureau et des

photographes les mitraillant sur leur lieu de travail. Ces collaborateurs ont fait valoir leur droit à la protection de la personnalité en demandant, par voie de justice, que leur photo ne paraisse pas dans la presse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 juin 2001

Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication du Département des institutions et des affaires extérieures, 021 316.40.62 ou 079 310.84.27.